



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Essential Glue

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Grohe AG
Rue/B.P.: Industriepark Edelburg
Place, Lieu: 58675 Hemer
Allemagne
WWW: www.grohe.com
E-mail: info@grohe.com
Téléphone: +49 (0)2372 93-0
Télécopie: +49 (0)2372 93-1322

Service responsable de l'information:
Téléphone: +49 (0)2372 93-2037
sustainability@grohe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 2 de 10

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 220-449-8 CAS 2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane	< 3 %	Flam. Liq. 3; H226. Acute Tox. 4; H332.
N°CE 258-207-9 CAS 52829-07-9	Sébaçate de bis(2,2,6,6-Tétraméthyl-4- pipéridyle)	< 1 %	Eye Dam. 1; H318. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1). Aquatic Chronic 2; H411.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Numéro de commerce international:

32141010

Indications complémentaires:

Contient: Carbonate de calcium, Dioxyde de titane, Dioxyde de silice, Oxyde d'aluminium: Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter ensuite un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyen d'extinction**

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 3 de 10

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Température de stockage: 5 °C à 25 °C.

Protéger du gel. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 4 de 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
471-34-1	Carbonate de calcium	France: VME	10 mg/m ³
13463-67-7	Dioxyde de titane	France: VME	10 mg/m ³
1344-28-1	Oxyde d'aluminium	France: VME	10 mg/m ³

DNEL/DMEL: Indication sur Triméthoxyvinylsilane
Effets systémiques:
DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 0,69 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 4,9 mg/m³
DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 0,3 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 0,3 mg/kg bw/d
DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 1,04 mg/m³
DNEL Court terme, ouvriers, dermique: 0,69 mg/kg bw/d
DNEL Court terme, ouvriers, par inhalation: 4,9 mg/m³
DNEL Court terme, consommateurs, dermique: 26,9 mg/kg bw/d
DNEL Court terme, consommateurs, par inhalation: 93,4 mg/m³

PNEC: Indication sur Triméthoxyvinylsilane:
PNEC eau (eau douce): 0,34 mg/L
PNEC eau (eau de mer): 0,034 mg/L
PNEC eau (libération temporaire): 3,4 mg/L
PNEC sédiment d'eau douce: 0,27 mg/kg
PNEC sédiment marin: 0,12 mg/kg
PNEC terre: 0,046 mg/kg
PNEC station d'épuration: 110 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type P conforme à la norme EN 14387.
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 5 de 10

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
lors d'un contact par projection: Type de gants: polychloroprènes - Epaisseur du revêtement: > 1 mm
Période de latence: > 60 min
En cas de contact prolongé ou répété avec la peau: polychloroprènes ou Caoutchouc naturel - Epaisseur du revêtement: > 1 mm
Période de latence: > 480 min
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide
	Forme: pâteux
	Couleur: blanc
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,5 g/cm³
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	255000 mPa*s
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 6 de 10

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ETAmix calculé: > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ETAmix calculé: > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ETAmix calculé (Poussières/brouillard): > 15 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 7 de 10

Autres informations:

Indication sur Triméthoxyvinylsilane:
DL50 Rat, par voie orale: 7.120 mg/kg (OECD 401, read across)
DL50 Lapin, dermique: 3.540 mg/kg
CL50 Rat, par inhalation (vapeur): 16,8 mg/L/4h (OECD 403, read across)
Pour un effet cancérogène:
Indication sur n°CAS 7631-86-9
Carcinogen Status:
IARC Rating: Group 3
OSHA Carcinogen: not listed
NTP Rating: not listed
Indication sur n°CAS 13463-67-7
Carcinogen Status:
IARC Rating: Group 3
OSHA Carcinogen: not listed
NTP Rating: not listed

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Triméthoxyvinylsilane:
Toxicité pour le poisson:
CL50 Oncorhynchus mykiss: 191 mg/L/96h (OECD 203, read across)
Toxicité pour la daphnia:
EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): > 100 mg/L/48h (OECD 202, read across)
Toxicité pour les algues:
EC50: > 100 mg/L/72h (OECD 201, read across)
Toxicité bactérienne:
EC50: > 2.500 mg/L/3h (OECD 209, read across)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020

Version: 5

Langue: fr-FR

Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 8 de 10

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 10 = Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 9 de 10

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/1/2020
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 20/3/2020

Essential Glue

Numéro de matière 40915000

Page: 10 de 10

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50: Concentration létale médiane
DL50: Dose létale 50%
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
facteur M: Facteur de multiplication
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédictive sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
LEP: Limite d'exposition professionnelle

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Numéro de matière

Créée:

2/5/2017

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.